

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal de SAINT OUEN DES ALLEUX

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 13

L'an deux mil dix-sept, le **sept du mois de novembre à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY, Philippe, M. BLANDIN Anthony, Mme BOURION Juliette, M. TURBEL Éric, Mme LESAGE Annie, Mme PERRIER Stéphanie, Mme LE ROY Delphine, M. GESLIN Damien, Mme JUHEL Colette.
Absents	M. QUILLIOT Jean-Louis ayant donné pouvoir à Mme GOBÉ Laurence, M. ROPERT Yves ayant donné pouvoir à Mme JUHEL Colette, Mme REPESSÉ Michèle, M. GIROUARD Mickaël,
Secrétaire	M. BLANDIN Anthony
Convocation	30 octobre 2017

2017 11 Approbation des délibérations du 11 octobre 2017

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'approbation des délibérations du 11 octobre 2017.

Mme JUHEL Colette demande à corriger son vote concernant l'opération d'aménagement du Grand-Pré. Elle souhaiterait saisir cette opportunité d'aménagement pour lancer l'écoconstructions sur le territoire.

La délibération n°2017 10 « Opération d'aménagement au Grand-Pré » est ainsi modifiée :

Monsieur le Maire présente un projet d'aménagement de l'entreprise MAB Gasnier pour 26 lots à bâtir au lieu-dit Le Grand Pré, comprenant 9 lots réservés aux logements sociaux.

Monsieur le Maire propose de financer l'achat et la viabilisation de 6 lots (entre 15 000 et 20 000 €) pour les céder à l'euro symbolique à Fougères Habitat.

Il informe l'assemblée que sans ce financement communal :

- *l'opération d'aménagement ne pourra se réaliser par l'entreprise Mab Gasnier qui sollicite un apport financier préalable (ventre des terrains viabilisés destinés aux logements sociaux),*
- *Fougères Habitat ne pourra réaliser de logements sociaux si la commune ne finance pas l'acquisition des terrains viabilisés.*

M. le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le projet « Financement de terrains viabilisés pour la construction de logements sociaux (par Fougères Habitat)»

Pour : 11 voix (P. Thomas, P. Raipin, J. Bourion, E. Turbel, S. Perrier, D. Le Roy, A. Lesage, M. Girouard, C. Juhel, A. Blandin, L. Gobé, J-L Quilliot)

Abstention : 2 voix (Y.Roport, C.Juhel)

Contre : 1 voix (M. Repessé)

2017 11 Aménagement d'une aire de sports et de loisirs intergénérationnelle

Mme PERRIER Stéphanie fait part du compte rendu de la Commission concernant le choix d'aménagement du parc de loisirs et de sports intergénérationnel.

La Commission a décidé de retenir la première esquisse présentée par le Cabinet ABEIL le 11 octobre 2017, comprenant :

- Piste athlétisme en enrobé de 200 m,
 - Skate park en béton,
 - Terrain multisports,
 - Terrain de tennis,
 - Equipements fitness sur espaces verts (à définir),
- Jeux enfants (à définir),
 - Deux terrains de pétanque,
 - Trois terrains de palets ensablés sur la zone réservée pour un 2^{ème} terrain de tennis,
 - Kiosque central.

Mme PERRIER Stéphanie informe d'une prochaine rencontre début décembre avec le cabinet ABEIL et les jeunes de la commune.

L'avant-projet définitif pourra être validé lors de la prochaine réunion de conseil municipal le 5 décembre 2017

2017 11 Opération d'aménagement au Grand Pré

Monsieur le Maire fait part de la rencontre avec M. Gasnier et M. Vallet de Fougères Habitat concernant l'opération d'aménagement au Grand-Pré.

Il informe que ces derniers transmettront leurs propositions pour la prochaine réunion de conseil municipal le 5 décembre 2017.

2017 11 Aménagement de l'ancienne pharmacie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le maître d'œuvre, Mme Lousouarn, doit proposer de nouveaux plans d'aménagement, qui devront être validés par délibération avant de lancer la consultation auprès des entreprises. Les travaux de démolition intérieure ont été réalisés par l'entreprise Prenveille.

2017 11 123 Acquisition des parcelles cadastrées D n°30-33-126-129-239 (Propriétés GARIN et PINOT) situées Rue du Général de Gaulle

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°20170333 du 8 mars 2017 où le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention opérationnelle avec l'EPFB pour le portage de deux tenements fonciers du centre-bourg, dans le cadre de sa revitalisation.

Il informe l'assemblée qu'un tenement foncier comprenant les parcelles D30-33-126-129-239 situées Rue du Général de Gaulle pourrait être acquis directement par la commune, sans faire appel au portage foncier de l'EPFB.

L'acquisition de ces parcelles permettrait de mener des travaux de réhabilitation du bar pour permettre son maintien, d'ouvrir une restauration rapide et de réhabiliter la maison mitoyenne en logements locatifs.

Après estimation des Domaines, après négociation avec les propriétaires, cette vente pourrait être conclue au prix de

- 70 000 € net vendeur aux consorts Pinot pour l'acquisition des parcelles D n°129-239,
- 33 000 € net vendeur aux consorts Garin pour l'acquisition des parcelles D n°30-33-126,

Monsieur le Maire soumet ces offres aux conseillers et leur demande de l'autoriser à signer le compromis d'achat puis l'acte authentique à intervenir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote

Pour : 11 voix

Abstention : 2 voix (Delphine LE ROY et Annie LESAGE)

- **Approuve l'acquisition des parcelles cadastrées :**
 - o **D n°129-239 auprès des Consorts Pinot pour un montant net vendeur de 70 000 € et les frais d'acte inhérents,**
 - o **D n°30-33-126 auprès des Consorts Garin pour un montant de 33 000 € net vendeur et les frais d'acte inhérents,**
- Autorise Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte authentique à intervenir qui sera dressée par l'étude notariale de Maîtres RIMASSON – BOSSENEC à Saint aubin du Cormier,
- Prévoit les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération au BP 2017 Annexe Centre-Bourg n°157 à l'article 2115 de la section d'Investissement,
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

2017 11 124 EPFB - Avenant à la convention opérationnelle d'actions foncières en date du 6 juin 2017

Monsieur le Maire rappelle le projet de la collectivité d'acquérir des biens immobiliers sur deux emprises jugées prioritaires pour le maintien des commerces, la réalisation de logements et la création de liaisons dans le centre-bourg.

Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières sises dans le bourg. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux implique une masse de travail trop importante pour que la collectivité puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi il vous a été proposé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).

En ce sens, la commune de Saint Ouen des Alleux a signé une convention opérationnelle d'actions foncières avec l'EPF Bretagne le 6 juin 2017. Celle-ci définit les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation et le prix de revente.

Le projet de la Collectivité ayant subi quelques évolutions, il est nécessaire de revoir les modalités d'intervention de l'EPF Bretagne. En ce sens, cet établissement a transmis un projet d'avenant à la convention opérationnelle initiale.

Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver l'avenant soumis par cet établissement.

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 décembre 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 à L 2121-34,

Vu la convention opérationnelle d'actions foncières du 6 juin 2017,

Vu le projet d'avenant n° 1 annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune de Saint Ouen des Alleux souhaite réaliser une opération de renouvellement urbain sur le secteur du centre-bourg,

Considérant que, le projet de la Collectivité ayant subi quelques évolutions, il est nécessaire de revoir le périmètre opérationnel prévu initialement,

Considérant l'intérêt de conclure un avenant n° 1 prenant en compte ces modifications,

Considérant que cela ne modifie pas les engagements de la Collectivité quant aux critères de l'EPF Bretagne à savoir :

- Privilégier les opérations de restructuration
- Viser la performance énergétique des bâtiments
- Respecter le cadre environnemental
- Limiter au maximum la consommation d'espace,

Considérant que l'EPF Bretagne a proposé un projet d'avenant n° 1, joint à la présente délibération, qui modifie l'article 2.1 de la convention initiale,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote

Pour : 11 voix

Abstention : 2 voix (Delphine LE ROY et Annie LESAGE)

APPROUVE le projet d'avenant n° 1 à la convention opérationnelle du 7 juin 2017, à passer entre la Collectivité et l'EPF Bretagne et annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2017 11 125 Devis pour le remplacement de la chaudière de l'école

Mme GOBE Laurence informe l'assemblée que la chaudière de l'école publique est hors-service et qu'il est nécessaire de la remplacer rapidement.

Elle présente à l'assemblée un devis de l'entreprise MORINAIS, chauffagiste de la commune pour la fourniture et pose d'une chaudière fuel à condensation de 49kw, correspondant aux préconisations du Conseiller Énergie Partagé du Pays de Fougères.

Le montant du devis s'élève à 11 221,89 € HT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce changement de chaudière est éligible au dispositif d'aide du Pays de Fougères au titre des Certificats d'Economies d'Energies du programme « Economies d'énergie des les TEPcv ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte le devis de l'entreprise Morinanis d'un montant de 11 221.89 € HT pour la fourniture et pose d'une chaudière fuel à condensation de type OLIO CONDENS à l'école publique,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis,**
- **Prévoit les crédits nécessaires en section d'investissement au compte 2188 sur le budget principal 2017,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande d'aide auprès du Pays de Fougères au titre des Certificats d'Economies d'Energies du programme « Economies d'énergie des les TEPcv ».**

2017 11 126 Devis pour les illuminations

Monsieur TURBEL Éric informe les conseillers qu'il conviendrait de réparer plusieurs illuminations et d'en acquérir de nouvelles pour la place de l'église

Il propose à l'assemblée un devis de l'entreprise HTPYRO de Guichen pour :

- Des consommables – réparation des décors, pour un montant de 1 043,20 € HT,
- De nouveaux décors pour la Place de l'église d'un montant de 1 198,86 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 9 voix

Abstention : 4 voix (Delphine LE ROY, Annie LESAGE, Colette JUHEL, Yves ROPERT)

A l'unanimité :

- **Accepte le devis de l'entreprise HTPYRO de Guichen pour :**
 - **Des consommables – réparation des décors, pour un montant de 1 043,20 € HT,**
 - **De nouveaux décors pour la Place de l'église d'un montant de 1 198,86 € HT**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis,**
- **Prévoit les crédits nécessaires :**
 - **en section de fonctionnement au compte 60632 pour les consommables sur le budget principal 2017**
 - **en section d'investissement au compte 2188 pour les décors sur le budget principal 2017,**

2017 11 127 Devis pour la remise en conformité électrique de l'installation d'illumination sur l'église

Monsieur TURBEL Éric informe qu'il est nécessaire de mettre en conformité l'installation électrique des illuminations sur l'église.

Il propose à l'assemblée un devis de l'entreprise CITEOS de Janzé pour la dépose et repose d'un cordon lumineux sur l'église et remise en conformité électrique de l'installation d'illumination, pour un montant de 4 620 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 9 voix

Abstention : 2 voix (Colette JUHEL et Yves ROPERT)

Contre : 2 voix (Delphine LE ROY et Annie LESAGE)

A la majorité :

- **Accepte le devis de l'entreprise CITEOS d'un montant de 4 620 € HT pour la dépose et repose d'un cordon lumineux sur l'église et remise en conformité électrique de l'installation d'illumination,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis,**
- **Prévoit les crédits nécessaires en section d'investissement au compte 21318 (n°inventaire : église) sur le budget principal 2017,**

2017 11 128 Devis pour l'acquisition d'un désherbeur thermique

- **Annulée.**

2017 11 129 Devis pour l'acquisition d'une tronçonneuse et d'un taille-haie

Monsieur BLANDIN Anthony propose à l'assemblée d'acquérir pour les services techniques une tronçonneuse et un taille-haie.

Il propose un devis de MASSE de Val d'Izé, à savoir :

- Tronçonneuse Réf HVA45045 pour un montant de 399 € HT,
- Taille Haie Réf 226HD75S pour un montant de 435 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte le devis de l'entreprise MASSE de Val d'Izé pour l'acquisition d'une tronçonneuse et d'un taille-haie pour un montant total de 834 € HT.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis,**
- **Prévoit les crédits nécessaires en section d'investissement au compte 2188 sur le budget principal 2017.**

2017 11 130 Suppression et création d'un poste d'adjoint du patrimoine

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la décision de mettre fin aux Temps d'activités périscolaires (TAP),

Compte tenu du catalogage des ouvrages,

Il convient de diminuer le temps de travail du poste d'adjoint du patrimoine pour l'exercice des fonctions suivantes :

- Accueil du public et conseil aux utilisateurs (orientation dans les collections, proposition de lectures, recherches...),
- Gérer l'équipe de bénévoles (réunions, plannings...)
- Tenue des statistiques de fréquentation
- Elaboration et mise en œuvre d'animations avec les différents partenaires (BDIV, école ...),
- Accueil de classe,
- Sélection d'ouvrages, d'abonnements (livres, CD, DVD, désherbage)
- Echanges des ouvrages avec la BDIV, réservations,
- Enregistrement, indexation et classement,

Il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'Adjoint du Patrimoine à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires au service de la médiathèque et

La création d'un emploi de d'Adjoint du Patrimoine à temps non complet à raison de 17 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service de la médiathèque à compter du 18/12/2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu la saisine du Comité technique paritaire,

Décide à l'unanimité,

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2017 11 Horaires de l'école publique pour la rentrée 2018-2019

Monsieur RAIPIN-PARVEDY rappelle la délibération du conseil municipal du 11 octobre 2017 où l'assemblée avait voté le retour à la semaine de classe de 4 jours sans Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Il informe qu'un sondage a été réalisé auprès des parents d'élèves pour connaître leur avis sur le retour à la semaine de classe de quatre jours et du maintien ou non des TAP.

61 % des sondés ont émis un avis favorable au retour à la semaine de classe de 4 jours.

Il fait part du compte rendu de la réunion des délégués des parents d'élèves qui proposent un retour à la semaine de classe de 4 jours sans TAP. Il informe que les modalités de mise en œuvre de cette décision sont en cours de discussion. Il précise également la volonté de mettre en place des activités périscolaires.

2017 11 131 Autorisation au Maire de porter secours aux sinistrés et d'engager des dépenses au compte 6713

En cas de secours urgent à apporter à des sinistrés audoniens,
Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à engager des dépenses en section de fonctionnement au chapitre 011, article 617 « Secours et dots »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses au compte 6713 du budget principal, pour apporter un secours urgent à des sinistrés de Saint-Ouen-des-Alleux.

2017 11 132 Décision modificative n°1 du budget annexe « centre-bourg » 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier les crédits suivants sur le BP annexe du centre-bourg 2017 :

- *Ouverture de crédits en section dépenses d'investissement au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » au compte 2115 « Terrains bâtis » pour financer l'acquisition des parcelles cadastrées D n° 30-33-126-129-239 situées Rue du Général de Gaulle.*

En section dépenses d'investissement :

<u>Ouverture de crédits</u>	Chapitre 21	Compte 2115	« Terrains bâtis »	115 000 €
-----------------------------	-------------	-------------	--------------------	-----------

<u>Réduction de crédit</u>	Chapitre 23	Compte 2313	« Constructions »	115 000 €
----------------------------	-------------	-------------	-------------------	-----------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les modifications du BP annexe Centre-bourg 2017 n°157 présentées ci-dessus.

Pour : 11 voix

Abstention : 2 voix (Delphine LE ROY et Annie LESAGE)

2017 11 133 Décision modificative n°4 du budget principal 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier les crédits suivants sur le BP Principal 2017 :

- *Ouverture de crédits en section dépenses d'investissement au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » pour financer le matériel technique, la mise en conformité électrique des illuminations de l'église et la chaudière de l'école.*

En section dépenses d'investissement :

<u>Ouverture de crédits</u>	Chapitre 21	Compte 2188	« Autres immobilisations corporelles »	20 000 €
		Compte 21318	« Autres bâtiments publics »	7 000 €

<u>Réduction de crédit</u>	Chapitre 23	Compte 2315	« Installations, matériel et outillage tech »	27 000 €
----------------------------	-------------	-------------	---	----------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les modifications du BP Principal 2017 n°150 présentées ci-dessus.

2017 11 134 Décision modificative n°5 du budget principal 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier les crédits suivants sur le BP Principal 2017 :

- *Ouverture de crédits en section dépenses de fonctionnement au chapitre 011 « Charges générales »*

En section dépenses de fonctionnement:

<u>Ouverture de crédits</u>	Chapitre 011	Compte 617 « ... »	6 000 €
		Compte 615231 « ... »	6 000 €

<u>Réduction de crédit</u>	Chapitre 022	Compte 022 « Dépenses imprévues »	12 000 €
----------------------------	--------------	-----------------------------------	----------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les modifications du BP Principal 2017 n°150 présentées ci-dessus.

2017 11 DIA « 8 rue du Sous Bois »

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu de l'Office Notarial de Sens-de-Bretagne, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant la propriété sise « 8 rue du Sous Bois » cadastrée Section ZCn°171-172-173.

Autorisé par délibération du Conseil municipal du 2 juillet 2014, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption urbain sur ce bien.

2017 11 135 Projet d'implantation d'un relais de radiotéléphonie Orange

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de la société SYSCOM, mandatée par ORANGE, pour l'étude et l'implantation d'un relais de radiotéléphonie sur la commune.

Monsieur RAIPIN PARVEDY informe que ce site mobile fonctionnant en 3G et en 4G permettrait de répondre aux usages de télécommunication et d'améliorer la couverture et la qualité de service sur la commune en termes de couverture et de capacité de réseau.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet :

Pour : 9 voix

Abstentions : 2 voix (Colette JUHEL et Yves ROPERT)

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un conseiller de la société SYSCOM interviendra lors de la prochaine réunion de Conseil municipal, pour présenter le projet et répondre à d'éventuelles interrogations.

2017 11 136 Soutien à la proposition de l'AMRF « Loi cadre en faveur des communes de la ruralité »

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la proposition des maires ruraux de France, qui demande aux communes et de la ruralité, texte qui visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants.

Les maires ruraux demandent au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux.

Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux. Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Nous avons besoin en début de quinquennat d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture...

Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin, (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamique et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

L'association des maires ruraux de France appelle solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de soutenir la motion.

2017 11 137 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Gaulle Audonienne »,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande du Président de l'association La Gaulle Audonienne, pour le versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de leurs activités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association La Gaulle Audonienne,**
- **Confirme les crédits en section de fonctionnement au compte 6574 du budget principal 2017.**

Divers

- Monsieur RAIPIN-PARVEDY est chargé de contacter l'entreprise de menuiserie EIRL GUILL'HOME de Saint-Ouen-des-Alleux pour la pose d'une cloison amovible dans le bâtiment ALSH,
- La Commission de la voirie est chargée d'étudier un lieu d'implantation pour un barbecue autour de l'étang,
- Le secrétariat de mairie est chargé de se renseigner sur les tarifs de redevance assainissement sur Fougères Agglomération,
- Suite à la visite d'une Conseillère médicale en Environnement Intérieur à l'école, le 07/11/2017 (*un rapport sera présenté à l'assemblée*)

Prévisions budgétaires pour des travaux à l'école :

- WC extérieur des classes élémentaires,
- Chauffage dans le bâtiment des maternelles,
- Extractions d'air dans toutes les classes,
- Couverture des plâtres,
- ...

Prochaine réunion du Conseil municipal, le mardi 5 décembre 2017 à 20h00.